



Financement participatif

Dans le cadre de ce projet, le Groupe VALECO est prêt à proposer la mise en place d'un financement participatif. L'objectif est d'associer les riverains aux retombées économiques générées par ce parc éolien, tout en participant concrètement au développement des énergies renouvelables sur leur territoire.

L'investissement est réalisé sur une plateforme de crowdfunding sur internet et consiste à investir sous la forme d'obligations rémunérées à un taux d'intérêt bonifié pour les habitants du secteur. Les taux et durées exacts seront précisés lors du financement du projet.

VALECO a déjà mis en place ce type de financement sur un projet éolien à Séverac d'Aveyron (12), 180 000€ ont ainsi pu être levés sous forme de financement participatif.



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter directement par courrier, e-mail ou téléphone

Adrien CARITG
Groupe VALECO, 27 Quai de Versailles, 44000 Nantes
06 33 43 30 64
adriencaritg@groupevaleco.com



PROJET DE PARC EOLIEN ST-MAIXENT-DE-BEUGNE/ COULONGES / ARDIN

Le GROUPE VALECO, un pionnier de l'éolien en France

Le Groupe VALECO créé en 1995 compte désormais 100 salariés d'horizon divers (techniques, juristes, géographes).

Le cœur de métier du Groupe VALECO est la **production d'énergie d'origine renouvelable** (éolien, photovoltaïque, biomasse, hydraulique).

Pour poursuivre son développement dans le respect des valeurs qui ont fait son succès, VALECO a ouvert les portes de son capital à la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

La présence de cet investisseur institutionnel permet d'envisager sereinement l'avenir et apporte une vision pérenne.

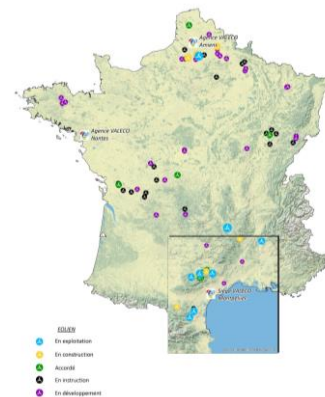
Les références du Groupe VALECO :

- 340MW en exploitation
- 126MW en construction
- 1000MW en développement

L'éolien en France

La raréfaction des ressources et la nécessaire lutte contre le changement climatique imposent de modifier fortement nos manières de consommer et de produire de l'énergie. Exploiter localement des énergies propres et durables constitue une opportunité de développer nos territoires.

L'énergie éolienne est une ressource inépuisable, propre et compétitive, le caractère réversible et recyclable de ces installations répond parfaitement au principe du développement durable. La France s'est engagée vis-à-vis de l'Europe à atteindre d'ici 2020 une puissance éolienne raccordée de 25 000MW représentant 12% de sa production électrique. A l'heure actuelle, notre pays compte 12 000MW éolien sur son territoire.



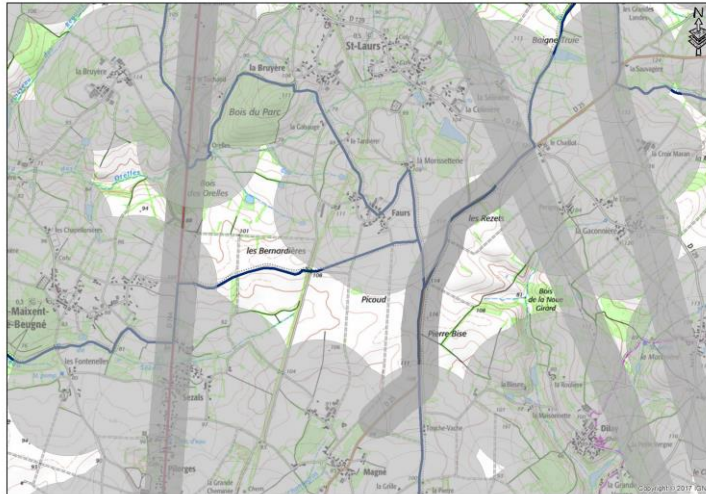
CARACTERISTIQUES DU PROJET EOLIEN SUR VOTRE COMMUNE

La zone d'étude du projet

La zone d'étude du projet a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un gisement éolien suffisant
- Une zone distante des habitations de 500 mètres
- Un raccordement électrique proche (Faymoreau)
- Aucune contrainte environnementale et paysagère majeure à proximité

Cette zone s'étend sur 3 communes : Saint-Maixent-de-Beugné, Coulonges-sur-L'Autize et Ardin.



Les dates clés du projet

2016-2017

2017-2019

2020-2021

2021-2046

**Développement
Territorial**
3 à 6 mois

**Développement
Projet**
12 à 36 mois

Réalisation
6 à 12 mois

**Exploitation
Maintenance**
25 ans

- Identification des sites
- Études de faisabilité
- Concertation
- Maitrise foncière

- Études d'impact
- Réflexion technique et ingénierie
- Concertation
- Études de Gisement
- Montage financier

- Maitrise d'ouvrage délégué
- Génie écologique
- Génie Civil

- Suivi de production
- Maintenance
- Vente d'énergie électrique et thermique
- Démantèlement

Installation d'un mât de mesures

Afin d'estimer le potentiel de vent du projet, **un mât de mesures va être installé courant 2018**. Ce mât de 100 mètres, équipé d'anémomètres et de girouettes va enregistrer les vitesses et directions du vent à plusieurs altitudes.

A partir de ces éléments nous pourrons déterminer la vitesse moyenne et les directions du vent à hauteur de pâles et donc estimer la production électrique du futur parc.

Ces calculs seront déterminants pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées.



Les études obligatoires pour un projet éolien

En analysant précisément les spécificités du territoire, les études techniques et environnementales permettent de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimension) tout en veillant à leur adéquation à votre territoire. Afin d'assurer leur objectivité elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

Milieu humain :

- **Le paysage** : analyser les éléments structurant le paysage local pour déterminer ensuite des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage
- **L'acoustique** : l'analyse du bruit ambiant en amont de l'installation du parc éolien au niveau des habitations les plus proches nous permet d'anticiper l'émergence sonore générée par le parc éolien. Une campagne de mesures acoustiques après la mise en service du parc permettra de confirmer le respect de la réglementation acoustique française.

Milieu naturel :

- **L'étude environnementale** : pendant un cycle biologique annuel, les experts des bureaux d'études vont recenser les différentes espèces, enregistrer leur occupation du site et analyser les impacts potentiels du futur parc éolien.

Positionner les éoliennes dans le respect du site

VALECO détermine l'emplacement de chaque éolienne, en concertation avec les spécialistes ayant réalisé les études. Nous comparons plusieurs variantes puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production électrique optimale. L'implantation finale respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat